



Fusion ou liquidation d'un eurl

Par **alx1981**, le **05/12/2012** à **08:35**

bonjour,
j'aurais aimé savoir quelle serait la bonne démarche, actuellement gérant de trois eurl ayant la même activité et fonctionnant toutes les trois, j'aurais aimé n'en faire qu'une seule quel serait le mieux dissoudre deux d'entre elles et reprendre le personnel sur une seule ou bien fusionner les trois afin d'en avoir une seule. Quelle en serait la démarche dans l'un ou l'autre cas.

Merci par avance pour vos réponses.

Par **edith1034**, le **05/12/2012** à **09:56**

dissoudre deux EURL est plus simple

si vous avez du personnel à reprendre et des créances

la fusion est plus sécurisante

Pour tout savoir sur l'EURL

<http://www.fbis.net/EURLINFO.htm>

Par **alx1981**, le **05/12/2012** à **10:31**

Merci je vais y voir de suite....

Par **alx1981**, le **05/12/2012** à **10:48**

Ils ne parlent pas de fusion, uniquement de dissolution...